

La Charte d'affiliation à la FNSMR

En adhérant à la FNSMR, l'association s'engage à respecter la présente charte et à en faire la promotion auprès de ses adhérents individuels.

L'association s'engage à respecter les valeurs prônées par la FNSMR

- L'animation globale du milieu rural : les pratiques sportives en milieu rural ont pour but de maintenir l'attractivité et le dynamisme des territoires ruraux.
- La diversité des pratiques : la FNSMR est une fédération multisports au sein de laquelle des dizaines de pratiques sportives trouvent leur place. Les associations doivent être ouvertes à la diversité qui fait la richesse et la force de notre réseau.
- La pratique sportive comme levier d'animation, de développement et de création de lien social en milieu rural, en particulier entre les générations.
- L'accessibilité du sport loisir au plus grand nombre (adaptabilité des règles de pratique, proximité géographique, coût financier...).
- Une approche globale : favoriser le lien naturel entre les activités sportives et les autres champs de l'animation en milieu rural (culture, tourisme, citoyenneté...).

L'association reconnaît bénéficiaire de droits et s'engage à assumer des responsabilités

Des droits

- Liberté d'association : l'existence de la FNSMR est fondée sur la loi du 1er juillet 1901 qui garantit la liberté d'association. Les personnes morales adhérentes de la FNSMR et de ses structures déconcentrées (CRSMR et CDSMR) sont fondées sur cette même loi.
- Droit de participer à la vie fédérale : élections, représentation aux AG...
- Droit de participer aux activités organisées par la FNSMR (critériums, rassemblements nationaux...).
- Droit de revendiquer des moyens de développement : fonds publics (ANS, subventions locales) et fonds FNSMR (aides aux actions).
- Droit de bénéficier des outils mis en place par la FNSMR : « Gestaffil », outil statistique et dispositif de gestion des adhésions et en ligne ; newsletter mensuelle ; site internet (sportrural.fr, le-palet.com, coupepedeboissportive.org, disc-golf.fr, ...).

Des responsabilités

- Conformité à la loi 1901 : fonctionnement démocratique, transparence de gestion, respect des valeurs républicaines, parité...
- Conformité à la loi sur le sport :
respect des statuts et des divers règlements (disciplinaire, financier).
- Respect du fonctionnement fédéral :
règles de pratiques (critériums...), schéma d'adhésion...
- Devoir de respecter cette charte et d'en faire la promotion en la communiquant auprès des licenciés individuels.

L'application de ces règles donne à chaque responsable le droit de refuser tout nouvel adhérent ou d'exclure tout adhérent qui ne répondrait pas aux termes de la présente charte.



Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural - 1, rue sainte Lucie - 75015 PARIS

Tel : 09.72.29.09.72 - federation@sportrural.fr

[Mentions légales](#)